



Ville de Dreux

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 27 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N°DEL2023-105

Contrats de villes 2023 - annexe financière (Politique de la ville)

9.1

Rapporteur : Sébastien LEROUX

Nombre de membres en exercice	39
Nombre de présents	31
Nombre de pouvoirs	8
Votants	39

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures et une minute, le Conseil Municipal de la Mairie de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2023, s'est réuni à DREUX sous la Présidence de Monsieur Pierre-Frédéric BILLET.

Etaient Présents

Pierre-Frédéric BILLET, Jean-Michel POISSON, Caroline VABRE, Talal ABDELKADER, Sébastien LEROUX, Mariam CISSE, Mounir CHAKKAR, Christine PICARD, Nelson FONSECA, Pascal ROSSION, Josette PHILIPPE, Cherif DERBALI, François JAGUIN, Alain GUENZI, Valérie VERDIER-DAUTRÊME, Arnaud DAUTREY, Aïssa HIRTI, Caroline IFTEN, Ratko KLISURA, Silvia COUSIN, Yucel KISA, Amber NIAZ, Huguette POISSON, Nicola CARNEVALE, Marie-Françoise SCAVENNEC, André HOMPS, Valentino GAMBUTO, Florence ARCHAMBAUDIERE, Laurent FONTAINE, Maxime DAVID, Sabine FRETEY

Pouvoirs

Fouzia KAMAL donne procuration à Talal ABDELKADER, Lydie GUERIN donne procuration à Yucel KISA, Sophie WILLEMEN donne procuration à Ratko KLISURA, Chantal DESEYNE donne procuration à Pierre-Frédéric BILLET, Hélène BARBE donne procuration à Christine PICARD, Jacques ALIM donne procuration à Cherif DERBALI, Josette MARTIN donne procuration à Nicola CARNEVALE, Carine GENTIL donne procuration à Valentino GAMBUTO

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Amber NIAZ.

La loi de programmation 2014 pour la ville et la cohésion urbaine a instauré un nouveau cadre contractuel refondant la politique de la ville et réformant la géographie prioritaire pour 6 années (2015 - 2020).

Le Conseil municipal du 16 avril 2015 a validé la convention cadre du Contrat de villes, porté par l'Agglomération du Pays de Dreux et signé par les différents partenaires le 3 juillet 2015 : Etat, Conseil Départemental, Agglo du Pays de Dreux, OP-Habitat Drouais, Caisse d'Allocations Familiales, Villes de Dreux et de Vernouillet. La durée du Contrat de Villes de l'Agglomération du Pays de Dreux a été prolongée jusqu'en 2023.

Dans ce cadre, un appel à projets est lancé permettant aux porteurs de projets et aux partenaires de déposer des projets en cohérence avec les axes prioritaires du Contrat de Villes :

- Cohésion sociale : Enfance, famille et jeunesse, favoriser le lien social et la participation à la vie de la cité, promouvoir la citoyenneté et prévention de la délinquance, promouvoir la santé.
- Cadre de vie et renouvellement urbain.
- Développement économique et emploi.
- Pilotage, ingénierie, ressources et évaluation.

L'annexe financière du Contrat De Villes pour l'année 2023 comprend des actions portées par différents opérateurs associatifs et des actions portées par la Ville de Dreux.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Solidarité, Santé, Démocratie locale, Vie des quartiers, Éducation, Jeunesse, Culture et politique sportive.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé de Sébastien LEROUX,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, moins 4 abstentions : Valentino GAMBUTO, Carine GENTIL (pouvoir à Valentino GAMBUTO), Laurent FONTAINE, Sabine FRETEY,

- Approuve le plan de financement prévu dans l'annexe financière,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser aux opérateurs concernés les contributions de la Ville de Dreux sous forme de subvention,
- Autorise le Maire à percevoir les subventions accordées en faveur de la Ville de Dreux,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions éventuelles à intervenir dans le cadre de ces actions.

Le registre dûment signé par tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Document certifié exécutoire
Dépôt à la Sous-Préfecture de DREUX le
Et publication sur le Site Internet de la ville de Dreux
le 29 juin 2023

**Le Maire,
Conseiller régional,**



Pierre-Frédéric BILLET

